



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

**1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES**

☎ 02 47 91 33 33

☎ 02 47 91 32 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture :

**UN POIDS LOURD EN LOCATION LONGUE DUREE
SANS CHAUFFEUR
INCLUANT LA MAINTENANCE-ENTRETIEN,
ASSISTANCE-DEPANNAGE**

**Au Centre Hospitalier de Loches
Conformément aux articles 26, 28 et 39 du Code des Marchés Publics**

Consultation d'octobre 2010

Date limite de remise des offres : mardi 23 novembre 2010 à 12H00

Le présent RC comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9.

SOMMAIRE

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II : DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHE	3
ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE V : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	4
ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE	5
ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5

ARTICLE I : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur la fourniture d'un poids lourd en location longue durée sans chauffeur, incluant la maintenance-entretien ainsi que l'assistance et réparation.

Le marché passé entre la personne publique contractante et le fournisseur retenu, dans le cadre de la présente consultation, est un marché fractionné à bons de commandes. La procédure passée dans le cadre de ce marché est un marché à procédure adaptée.

ARTICLE II : DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est passé pour une période d'un an soit du 01/01/2011 au 31/12/2011 renouvelable trois fois.

ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHÉ

Le prestataire est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande écrite ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

*Centre Hospitalier de Loches
Bureau des Achats
1, rue du Docteur Paul Martinais
37 600 LOCHES*

Il peut également être téléchargé à partir du site www.ch-loches.fr.

ARTICLE V: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la réception des offres de prix.

ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

L'administration choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères ci-dessous énumérés qui seront utilisés dans l'ordre suivant :

- le prix (40%);
- continuité et assistance (40%) ;
- valeur technique (20%).

Dans tous les cas, si plusieurs offres jugées les plus intéressantes sont considérées comme équivalentes, il sera demandé aux candidats de nouvelles offres. L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au mardi 23 novembre 2010 à 12H00.

Le fournisseur devra faire parvenir son offre de prix accompagnée des pièces justificatives (dans une enveloppe unique) soit en lettre recommandée avec avis de réception postale à l'adresse suivante :

***Centre Hospitalier de Loches
Mme ADELE, Responsable achats
Bureau des achats et de l'équipement
1, rue du Docteur Paul Martinais
37 600 LOCHES***

Ou remise sur place contre récépissé.

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs offres par voie électronique à l'adresse suivante : monica-adele@ch-loches.fr

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un marché papier. En conséquence, les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

A l'appui des offres, il est demandé à chaque candidat de fournir, conformément à l'article 46 du CMP :

- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier Judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du travail (ou DC5) ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Attestation sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales (DC7) ;
- Les principales références, notamment dans le domaine des Etablissements Publics, Références et moyens en capacité de gestion
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- La démarche qualité et niveau de certification obtenu ;
- RIB.

ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Mme ADELE, responsable achats et équipement au 02 47 91 33 89 ou monica-adele@ch-loches.fr ;

M. GUIZARD, Responsable Blanchisserie 02 47 91 32 21